Le «Plume-Tambour»

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez

Janvier 1996 - Numéro 2

Le mot du maire

Les conseillers municipaux, les adjointes et adjoints au maire et le maire lui-même présentent à chacune et à chacun des habitants de la commune tous leurs meilleurs vœux de bonne année, de bonne santé et de prospérité pour l'année 1996.

Vous avez été très nombreux à apprécier la première édition du "Plume-Tambour" et la presse locale a accueilli favorablement la naissance de notre bulletin municipal. Cela encourage toute l'équipe qui continuera de publier les informations communiquées par les associations et les travaux du conseil. Mais… vos articles sur la faune, la flore, sur tout sujet à votre convenance ayant un rapport avec le village sont toujours attendus !

Vous avez pu relever ici ou là quelques inexactitudes (rectifiées par ailleurs dans ce numéro). Hélas, on ne s'improvise pas "journaliste" du jour au lendemain sans quelques erreurs de jeunesse que nous vous prions de bien vouloir excuser. Un comité de lecteurs indépendants des rédacteurs devrait remédier à ce problème.

L'année 1995 s'est terminée par de nombreuses manifestations annoncées au "son de caisse". Cette vieille tradition remise en vigueur permettra de nous rassembler sur le pas des portes et engager une conversation à bâtons rompus.

De nombreuses personnes ont participé à la messe de la Saint-Hubert, aux cérémonies du 11 Novembre, au repas des Anciens, à la distribution des jouets de Noël, aux différents spectacles et ont ainsi utilisé les nouvelles installations du foyer rural dont l'équipement sera finalisé par la pose de matériel adapté au développement de nos associations.

Pour les plus jeunes, le Conseil encourage leurs initiatives en mettant à disposition le local de la "salle d'anglais". Faisons leur confiance pour l'équipement rapide en mobilier.

Du côté de l'école, 1996 pourrait bien être l'année d'un changement important.

Dès le retour de la belle saison nous convierons les petits et les grands au nettoyage du rocher Saint-Étienne et à une réflexion sur son aménagement afin d'essayer de maîtriser les égarements des promeneurs indélicats.

En attendant, installez-vous confortablement et prenez quelques minutes de repos afin de lire votre bulletin municipal.



A. ORTS – D. VIRATEL – J.-P. CLÉMENT – M. CLOSTRE
A. UNION – R. FOUGÈRE – B. DARRÉ – D. SZYMANSKI – J. MAYOUD – A. CHAMPION
P. BEAUDOIN – E. SURGET – J.-A. MORIN – L. LEROY – R. GUILLIN

RECTIFICATIFS

Nous vous présentons nos excuses pour les erreurs qui se sont glissées dans le n° 1 du *Plume-Tambour*.

Page 3 : il aurait fallu pouvoir lire :
"Le site a été acheté par la commune de Villiers en 1984 alors que M. Raymond Champion était Maire".

Page 6 : l'ordinateur, pris d'une fringale subite, mangea au bas mot, quatre lignes. Les voici :
Indemnités de M^me^ Lavardin :
le Conseil municipal vote une indemnité à M^me^ Lavardin de 2.600 F diminuée de la CSG soit 2.540,72 F sur l'article 615 du BP 95, et la remercie des services rendus pendant le remplacement de la secrétaire.
Indemnités de M. le percepteur :
Le Conseil municipal vote une indemnité de 75 % des droits en application du décret n° 82.979 du 19.11.1982 à M. Brousse, percepteur à La Chapelle-la-Reine.

Page 7 : C'est bien M. Pierre Bacqué, maire du Vaudoué qui représente notre canton au sein du SIEP.

Page 14 : Les violoncellistes étaient Isabelle Rettagliati et Aymeric, son élève.

Page 15 : Merci de vous reporter à la rubrique **horaires des cars** dans ce numéro-ci et de ne pas tenir compte de ceux publiés dans le numéro 1 de *Plume-Tambour*.

Sommaire

Éditorial de M. le Maire 1
Rectificatifs 2
Conseil municipal du 27 octobre 3
Conseil municipal du 4 décembre 4
Le regroupement pédagogique 5
Les commissions travaillent (Travaux – Environnement/embellissement – École) 6
Le rôle du maire et du conseil municipal 8
La mémoire vive (la résistance à Villiers) 9
Les enfants du pays (Jean-Claude Fouque) 11
Les acteurs du village (J. Lepage – G. Moret) 11
La vie des associations 12
Un opéra à Villiers 14
Compte rendu du syndicat des ordures ménagères . 14
Le Foyer, aujourd'hui et demain 15
La glandée du siècle 16
Projet d'aménagement de la RN 7 à Grez 16
L'école, un grand débat 16
Ça s'est passé un dimanche ou un samedi 17
CCAS, Centre communal d'action sociale 17
Tribune libre 18
Les lecteurs nous écrivent 19
Nos joies nos peines 19
Bloc note 19
L'agenda de Villiers-sous-Grez 20

Directeur de publication :
Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez

Comité de rédaction
rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
rédactrice en chef adjointe : Annie Union
membres : Régine Guillin, Janine Hérisson, Bernard Darré & Gérard Magnes

avec la collaboration de : Anne-Marie Clément & Michel Union

Photographie : Philippe Beaudoin & Annie Union

Photogravure et mise en page : Gérard Magnes

Impression : les élèves de la section industries graphiques du lycée André-Malraux de Montereau

Les moyens d'information se sont améliorés, mais certaines traditions abandonnées tout récemment avaient un certain charme que M. Morin, accompagné de M. Leroy, a souhaité faire revivre, le temps d'un petit tour de village !



BIBLIOTHÈQUE

Livres : la cuvée 95 est arrivée !

Disques CD et cassettes audio : à votre disposition dès maintenant.

Places de cinéma à tarif réduit : elles vous attendent.

Michel POULAIN

Affaires publiques

Compte-rendu du Conseil municipal du 27 octobre 1995

Présents : Marin Jean-André, Maire, Surget Eliane, Szymanski Daniel, Leroy Laurence, Beaudoin Philippe, Adjoints, Champion Alain, Clément Jean-Paul, Clostre Martine, Darré Bernard, Guillin Régine, Mayoud Jean, Orts André, Union Annie, Viratel Didier, conseillers municipaux. ***Secrétaire :*** *Viratel Didier*

Rectification

Rectification du conseil municipal du 23 septembre 1995 au sujet de l'inventaire mobilier église.

L'inventaire du mobilier de l'église a été effectué par le père Frédéric Desquilbet. Le conseil municipal en demande communication.

Budget supplémentaire 1995

Après explications du fonctionnement d'un budget par la vice-présidente de la commission et réponses aux quelques questions posées, le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget supplémentaire en équilibre :

– section fonctionnement :	dépenses :	849 771 F
	recettes :	849 771 F
– section investissement :	dépenses :	573 014 F
	recettes :	573 014 F

Contrat de location du foyer

La proposition du contrat de location de la salle principale du foyer de Villiers a été approuvée et votée à l'unanimité après rectification de deux articles. Toute location devra faire l'objet d'établissement de ce contrat.

Les tarifs de location applicables à compter du 1er janvier 1996 ont été votés et s'établissent ainsi :

– associations villaronnes :	gratuit ;
– habitants de Villiers :	650 F pour 24 h ;
	1 000 F pour 48 h ;
– associations cantonales :	1 000 F pour 24 h ;
	1 500 F pour 48 h ;
– extérieurs à Villiers :	2 400 F pour 24 h ;
	3 600 F pour 48 h .

Caution pour tous : 4 000 F.

Un acompte de 50 % est demandé à la signature.

Cas particulier voté : l'association des «Anciens du canton de la Chapelle-la-Reine» ne bénéficiera pas de la subvention annuelle, mais en contrepartie jouira d'une location gratuite par an.

Le personnel communal continuera à bénéficier d'une location gratuite par an.

Contrat rural pour le foyer

La réception des travaux a eu lieu le 27 octobre 1995 à 14 heures. Seul le lot «vitrerie menuiserie» n'a pas été réceptionné. Dès à présent, la salle peut recevoir le public en toute sécurité.

Deux devis de travaux supplémentaires ont été présentés : l'un par l'électricien D. Bouillac d'un montant de 18 317,23 F TTC, l'autre par M. Jean Lepage. Ils ont été ajournés.

Permis poids lourds tracteur pour Pascal Viratel

Le Conseil municipal accepte le devis de l'auto-école Delfour : 7 800 F sous réserve qu'aucun organisme d'état ne puisse assurer cette formation.

Mare de Busseau

Le conseil municipal n'a pas pris de position définitive et charge la commission environnement d'effectuer un supplément d'enquête.

Paratonnerre

La prise de terre du paratonnerre de l'église n'est plus efficace et doit faire l'objet de travaux pour lesquels des devis sont demandés.

Nettoyage foyer

Le devis présenté par l'entreprise ONET d'un montant de 1 736,64 F TTC a été accepté.

SAUR surtaxe eau

La surtaxe actuelle a été reconduite. Un complément d'information a été demandé par le conseil.

Affaire Foly

Le conseil municipal décide à la majorité (11 non et 4 oui) de ne pas donner l'autorisation à l'EDF d'effectuer le raccordement en électricité de M. Foly.

Budokaï

Le conseil municipal confie à la commission sports le soin d'étudier le dossier.

Commission appel d'offres

Le conseil municipal décide que la commission d'appel d'offres sera composée des membres de la commission travaux.

Jeux forestiers

Le conseil municipal accepte que les jeux forestiers organisés par l'Entente sportive de la forêt se déroulent à Villiers-sous-Grez le 30 juin 1996.

Le Plume-Tambour

Le bulletin municipal n° 1 a été édité et a été distribué à tous les Villarons.

Cérémonie du 11 novembre 1995

Le Conseil municipal invite la population à participer à la cérémonie du *11Novembre* au monument aux morts. À la suite de cette cérémonie sera servi le verre de l'amitié dans les locaux rénovés du foyer rural.

Divers

Le Conseil municipal a reçu le représentant de l'ONF, M. Bruno Liniger. Il a exposé le rôle de l'ONF dans les forêts de notre terroir. Sa vocation primordiale est l'accueil du public et la protection de la faune et de la flore.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le maire : Jean-André MORIN

Compte rendu du Conseil municipal du 4 décembre 1995

Présents : *Morin Jean-André, maire – Surget Eliane, Leroy Laurence, Beaudoin Philippe, adjoints – Champion Alain, Clément Jean-Paul, Clostre Martine, Darré Bernard, Fougères Robert, Guillin Régine, Mayoud Jean, Orts André, Union Annie, Viratel Didier, conseillers municipaux.* ***Absent excusé :*** *Szymanski Daniel donne pouvoir à M. le Maire*

M. le Maire demande que soit observée une minute de silence à la mémoire de Samantha Duport décédée à la suite d'un accident de la route.

M. le Maire demande l'accord de l'assemblée afin d'ajouter à l'ordre du jour le vote de l'indemnité de fin d'année du personnel communal : accord général.

Aménagement scénique du foyer rural

Sur invitation de M. le Maire, MM. Gilles Guillot et Michel Union commentent le projet qu'ils ont établi avec Yves Lechevallier et dont chaque conseiller avait reçu un exemplaire (voir article page 5).

Le conseil à l'unanimité donne son accord à ce projet d'un montant de 101 850 F HT qui sera inscrit au BP 96.

Subvention

Demande à la Direction des affaires culturelles du Conseil général l'octroi d'une subvention de 50 % plafonnée à 50 000 francs. Cette demande fait suite aux différents contacts pris avec M. Pierre-Marie Cuny, directeur des Affaires culturelles.

Cantine scolaire

Suite à l'offre de la Générale de restauration et à la visite faite dans ses locaux à Dammarie Les Lys par quelques membres de la Commission cantine et par le personnel exploitant de la commune, le Conseil municipal après en avoir délibéré charge le maire de :

– rompre le contrat existant avec la société OCRS (préavis de 3 mois) ;
– signer un contrat avec la Générale de restauration après en avoir étudié les conditions avec la commission cantine.

La fourniture des repas pourrait commencer après les vacances de printemps.

Cimetière - Rachat de concession

M. le Maire expose la demande faite par M. Marcel Boisseau désirant revendre la concession achetée en 1948. Le conseil accepte le rachat de la concession.

RPI

Création d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre les communes de Villiers-sous-Grez et Recloses.

M. le Maire remercie tous les conseillers d'avoir assisté à la réunion publique du 24 novembre 1995.

Il explique les résultats de l'enquête faite auprès de 61 familles de parents d'élèves scolarisables habitant Villiers.

47 réponses sont parvenues en mairie au samedi 2 décembre. 32 familles sont favorables au regroupement, 15 familles le rejettent.

Chaque conseiller a reçu copie de toutes les remarques et suggestions leur permettant de prendre position pour le vote.

Au vu des effectifs actuels, l'Inspection primaire de Fontainebleau accepte, en cas de regroupement, le fonctionnement de 4 classes à double niveau pour la rentrée prochaine, et n'est pas hostile au maintien de trois classes à Villiers-sous-Grez et d'une classe à Recloses.

M. Clément demande que soit voté en premier le nombre de classes qu'accueillera chaque village avant de procéder au vote de la création du R P I.

Intervention de M. Orts :

«Les parents, très nombreux à répondre à l'enquête, ont exprimé très nettement leur préférence pour le RPI. Nous pourrons satisfaire leur revendication, c'est-à-dire créer quatre classes à deux niveaux. Pourquoi modifier la structure de notre école ? A mon avis, le regroupement peut se faire en conservant nos trois classes à Villiers, je choisis donc cette solution».

Intervention de M. Clément :

M. Clément souligne qu'il faut tenir compte à la fois de l'intérêt des enfants et des parents d'élèves qui est primordial, mais aussi de ceux des enseignants et du village tout entier, la présence d'une école étant unanimement souhaitée.

Il pose le problème préalable du nombre de classes et se prononce formellement pour trois classes à Villiers et une classe à Recloses.

Toute autre solution aboutirait à :

– *supprimer une classe à l'école de Villiers-sous-Grez, alors que celle-ci a connu à plusieurs reprises quatre classes ;*
– *supprimer un poste d'enseignant, ce qui pose d'incontestables problèmes humains ;*
– *obliger à des voyages quotidiens (deux ou quatre fois par jour ?) une vingtaine d'enfants de Villiers-sous-Grez, alors que le maintien de trois classes à Villiers-sous-Grez aurait engendré moins d'allers et venues ;*
– *fera «disparaître» de l'école de Villiers-sous-Grez tous les enfants au dessus de 7 ans.*

Il déplore que la question du nombre de classes n'ait pas été expressément posée aux familles et même au village tout entier. En conséquence, partisan du regroupement pédagogique, il demande que soit tranché au préalable le problème du nombre de classes.

Il ne votera le regroupement pédagogique que dans la mesure où trois classes seront conservées à Villiers-sous-Grez.

Le Conseil municipal vote la répartition du nombre de

classes et décide à la majorité d'avoir 2 classes à Villiers et 2 classes à Recloses (8 voix pour, 6 voix contre pour cette solution, tandis que pour 3 classes à Villiers et 1 classe à Recloses, il y avait 6 voix pour et 8 voix contre).

Le Conseil vote la création du syndicat RPI et décide sa constitution à la majorité (9 pour, 6 contre)

Le Conseil décide que la classe maternelle se fera à Villiers et que Madame Anne-Marie Leschier restera titulaire de son poste d'ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles).

Le projet de statut du syndicat, préparé par la commission école de chaque commune, est adopté après quelques modifications.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide que les dépenses seront réparties entre les communes de la façon suivante :
- 50 % au prorata du nombre d'habitants de chaque commune (recensement) ;
- 50 % au prorata du nombre d'élèves inscrits à chaque rentrée scolaire.

Octroi salle du foyer aux jeunes

Intervention de M. Orts :
M. Orts souhaite que *cette salle soit ouverte à tous les jeunes Villarons et que les horaires d'ouverture et de fermeture soient indiqués à l'entrée de la salle. Le Plume-Tambour fera connaître ces dispositions.*

Le conseil décide que la salle mise à la disposition des jeunes sera dans un premier temps la salle dite «d'anglais».

Une réunion d'information des jeunes de Villiers sera organisée le samedi 9 décembre dans la salle des «Anciens».

Tous les jeunes sont invités, ils exprimeront leurs souhaits quant à l'occupation de la salle, les horaires d'ouverture, la mise à disposition des clefs, l'utilisation du mobilier, etc.

Mare de Busseau

La Commission environnement a soumis au conseil un vote en 5 points.

Le Conseil (13 présents) décide à la majorité :
- la suppression des barrières, des cabanes-abris de canards (11 voix pour, 2 voix contre) ;
- la pose d'une rangée de pavés pour empêcher l'accès aux véhicules (13 voix pour) ;
- l'alimentation avec l'eau du réservoir au moment et pendant le temps nécessaires afin de lutter contre l'encrassement (13 voix pour) ;
- le curage de la mare chaque fois que cela sera nécessaire (13 voix pour) ;
- le Conseil refuse à la majorité la construction de l'abreuvoir à chevaux et l'abri à canards (8 voix contre, 2 voix pour, et 3 abstentions).

Indemnités personnel communal

Le Conseil municipal décide de reconduire le paiement des indemnités de fin d'année pour les employés municipaux égal à 100 % de leur indice brut en vigueur.

Le reste de l'ordre du jour est reporté à la prochaine réunion du conseil qui aura lieu le vendredi 15 décembre 1995 à 18 h.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le maire : Jean-André Morin

Le regroupement pédagogique

Au cours de la campagne électorale de juin dernier, les candidats des deux listes avaient fait ressortir la nécessité de réfléchir rapidement au devenir de notre école, chacun sachant que sans école un village se meurt ; de même que sans commerçant, l'avenir se bouche.

Or, les prévisions d'évolution du nombre d'habitants à Villiers ne sont guère optimistes : comme dans toute l'Ile-de-France le développement de la superficie des zones constructibles est limité par le Préfet. De ce fait, la population vieillissant, on peut prévoir une diminution des effectifs scolaires.
Effectifs des rentrées :

1980 : 86 enfants
1985 : 79 "
1990 : 80 "
1995 : 60 "

Les villages voisins étant dans la même situation que Villiers (expansion impossible), j'ai commencé début juin à prendre contact avec les municipalités voisines pour leur proposer de discuter du sujet et d'envisager une solution commune.

J'ai ainsi rencontré M. Briant, maire de Larchant qui m'a dit que par le passé sa commune avait demandé au maire de Villiers d'accueillir les enfants de maternelle que Larchant ne pouvait scolariser.

M. Raymond Champion avait alors refusé car les locaux de la commune ne permettaient pas raisonnablement d'accueillir davantage d'enfants.

La municipalité de Larchant s'est alors tournée vers la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours qui a répondu favorablement à sa demande.

J'ai ensuite été contacté par Mme Leroy, nouveau maire de Recloses dont l'école fait face à un faible effectif lié à l'absence de classe maternelle et au mouvement permanent de l'équipe pédagogique (25 enfants scolarisés sur un total possible de 44).

J'ai immédiatement accepté de débattre du problème. Après une première discussion entre les commissions école de Recloses et Villiers, il a été décidé de poursuivre la réflexion en élargissant le débat :
- par une visite mutuelle des installations et une réunion avec les instituteurs ;
- par une rencontre chez l'inspectrice primaire des maires et directeurs d'école ;

Mme l'inspectrice n'est pas hostile à la mise en place du RPI pour la rentrée de septembre 96. Les conseils municipaux des deux communes ont voté début décembre la constitution du RPI, la répartition du nombre de classes par village, la répartition des frais, le maintien du poste des assistances maternelles (vous pouvez trouver dans le compte-rendu du conseil muni-

cipal du 4 décembre 95 le résultat des différents votes). L'inspectrice reste, quand à elle, responsable de la nomination de l'équipe pédagogique et de la répartition des niveaux.

– par une réunion d'information-débat à laquelle la population des deux villages a été invitée par tract individuel déposé dans les boîtes à lettres ;
– par une enquête auprès des parents de Villiers ayant des enfants scolarisables.

Suite à ces différentes rencontres et enquête, le **Regroupement pédagogique intercommunal (RPI)** semble être la solution vers laquelle nous nous dirigeons.

Mais qu'est précisément un RPI ? Quels en sont les avantages et les inconvénients ?

Le regroupement, comme son nom l'indique, regroupe les enfants de plusieurs villages et d'un même niveau (les cours moyens par exemple) dans une seule école. Il subsiste toujours un poste de direction dans chaque école mais le conseil d'école et le projet pédagogique sont communs à l'ensemble des écoles du RPI. Les frais de scolarité (fonctionnement et investissement) sont répartis entre les différentes communes qui fixent les ratios en Conseil municipal. En Seine-et-Marne, le Conseil général prend en charge tous les frais de transport des enfants scolarisés en RPI (y compris le salaire de l'accompagnateur).

Avantages et inconvénients du RPI ont été évoqués dans les différentes réunions en particulier le vendredi 24 novembre où une centaine de personnes (parents des deux villages, enseignants de Villiers) étaient réunis autour des représentants de Recloses et Villiers.

Deux inconvénients majeurs ont été soulevés :
– certaines habitudes devront être modifiées :
  * des enfants devront prendre le car pour se rendre en classe. Recloses n'étant qu'à 3 km les journées des enfants ne devraient pas être trop allongées. Le matin, certains enfants entreront directement en classe et d'autres monteront dans le car stationné près de l'école qui les conduira au village voisin. Même chose à l'heure du repas de midi et à la sortie des classes le soir. Mais tout ceci reste à préciser de même que la création éventuelle d'une garderie.
  * il ne sera plus possible aux parents de voir tous les jours les enseignants, mais faisons confiance à ces derniers pour maintenir tout dialogue souhaitable avec les familles.
– un poste d'enseignant sera supprimé
  * à l'heure actuelle, il existe 2 postes à Recloses pour 25 enfants et 3 postes à Villiers pour 60 enfants. L'effectif du RPI étant de 85 enfants, l'inspectrice ne pourra attribuer que 4 postes. Les méandres administratifs de l'Éducation nationale ne permettent pas de dire quel sera le poste supprimé ou déplacé.

Les avantages que pourront en tirer les enfants, les familles et les villages semblent peser plus lourd dans la balance :
– des classes à deux niveaux (CM1 et CM2 par exemple) et non plus trois ou quatre niveaux comme à l'heure actuelle, tant que l'effectif global du RPI reste aux alentours de 90 enfants. L'enseignant pourra ainsi consacrer davantage de temps à chaque niveau.
  Mais qu'en sera-t-il dans dix ans ? Personne aujourd'hui ne peut en préjuger.
– le nombre d'enfants par niveau augmente. De ce fait, une plus grande émulation devrait entraîner de meilleurs résultats chez les plus «combatifs».

À ces avantages pédagogiques il convient d'ajouter un point très important : la garantie de conserver une école dans nos deux villages.

Pour conclure cet exposé des inconvénients et des avantages du RPI, j'aimerais vous poser la question suivante : «est-il possible aujourd'hui aux commerçants de Villiers de vivre sans une clientèle extérieure au village ?».

Je pense que notre réflexion sur le regroupement pédagogique doit tenir compte du fait que vivre replié sur soi-même condamne à long terme notre école et donc notre village. Comme l'occasion d'une ouverture se présente, il ne faut pas la laisser passer. Ne créant pas de RPI maintenant, avec quels villages pourrons-nous nous regrouper dans quelques années ? Larchant et Recloses auront trouvé une solution, il ne restera plus qu'Ury et La Chapelle-la-Reine. En faisant preuve aujourd'hui de solidarité vis-à-vis de nos voisins de Recloses pour l'école, nous ouvrons pour Villiers des possibilités d'avenir et de coopération accrues.

Ces explications du RPI vous ont peut-être semblé longues mais je pense qu'il est essentiel que toute la population soit informée aussi complètement que possible des décisions prises au Conseil municipal.

J.-A. Morin

Les commissions travaillent

Commission travaux

Plutôt que de faire le compte-rendu habituel de cette commission, j'aimerais cette fois vous parler du foyer et de sa longue histoire : un quart de siècle !

Inauguré le 15 mai 1971, ce bâtiment a été édifié pour accueillir des manifestations dans le but d'animer le village.

Le fascicule de présentation édité à l'époque le définissait comme un espace polyvalent où toutes formes de loisir pouvaient se développer, parmi lesquelles j'ai relevé la détente, les réunions et les spectacles tels que bal, théâtre en rond, projection de films. Au sous-sol étaient prévus : un club de jeunes, une salle de danse, voire un aménagement en dortoir sans aucune mention définissant les occupants.

Depuis 24 ans ce bâtiment a été maintes fois décrié mais maintenant, il est la fierté des Villarons et suscite même la convoitise des villages environnants.

À ce titre, rendons hommage à Jean-Louis Garban dont la prévoyance nous permet de disposer d'un lieu de distractions et de réunions bien utile aux associations et aux particuliers.

Les Conseils municipaux successifs ont souhaité accroître la vie de cet édifice et pour lui donner un nouvel essor, des travaux ont été entrepris et d'autres seront nécessaires car la

construction a été effectuée avec les normes de l'époque n'intégrant ni les contraintes liées à l'accueil du public, ni les contraintes thermiques (le pétrole coulait à flot pour un prix modique).

Les travaux ont fait l'objet d'un contrat rural entre la région, le département et la municipalité maître d'ouvrage.

Ils représentent un montant de 392.000 FHT subventionné a 80 %, induisant ainsi pour Villiers un coût de 78.000 FHT.

Les travaux visant à économiser l'énergie concernent d'une part l'équipement de toutes les baies vitrées par un double-vitrage dont l'un des deux éléments présente une résistance importante à la casse, et d'autre part l'isolation thermique de toute la toiture par de la laine de verre posée de l'intérieur du foyer et recouverte de panneaux décoratifs en finition mélèze. Pour la sécurité des personnes, une nouvelle issue de secours a été créée et l'éclairage a été modifié.

L'exécution des travaux a été réalisée par quatre entreprises locales :
– Fortier pour les menuiseries
– Bonnardel pour l'isolation thermique
– Bouillac pour l'électricité
– Lepage pour la maçonnerie

Le pilotage du chantier a été confié au cabinet d'architecture J. Warnery de Fontainebleau. S. Gauthier, Villaron bien connu, a respecté le délai très court de 2 mois fixé par la Commission des travaux, dont l'un des membres, Robert Fougères, a supervisé le chantier.

Après les rénovations de la mairie et du foyer rural, le contrat rural entame sa pénultième opération se rapportant au sport ; elle vous sera relatée dans une prochaine édition.

Daniel SZYMANSKI

Sous-commission environnement-embellissement

Sur une idée de J.A. Morin, la commission lance auprès de toute la population, une campagne de réflexion sur la décoration florale des sites dont la commune est propriétaire. Embellir le village pour le rendre plus agréable est un des projets que nous aimerions mener à bien avec votre aide.

En effet, il est possible qu'à force de passer dans certains endroits l'idée suivante vous soit venue : *«Tiens, là je verrais bien du chèvrefeuille, là un beau massif éclatant de couleurs, là un terrain de pétanque et là pourquoi pas, une piste pour les patineurs à roulettes, etc.»*

Nous souhaitons dans un premier temps rassembler toutes vos idées, ensuite il appartiendra à la municipalité de mettre en place fleurs, arbustes, arbres etc. progressivement afin d'échelonner les dépenses.

Pour rendre cette réflexion plus attrayante, un concours va être lancé : il nous faut encore établir le réglement, trouver un jury, prévoir les récompenses. Cela va nous demander… un certain temps !

Pourriez-vous néanmoins commencer dès à présent à noter vos idées sous forme de croquis ou dessins aussi bien pour les massifs floraux, arbustes que pour les aménagements (jeux pour enfants, terrain de pétanque...).

Si le dessin ne vous attire pas, quelques phrases seront parfaites pour exprimer votre projet.

Concours
embellissement du village

Début : février.
Clôture : quatre semaines plus tard.

Voici la liste des sites communaux pour lesquels vos idées sont attendues :
– la station de traitement des eaux, l'arrêt bus Villiers-lotissement ;
– rue René-Lefèbvre : l'ancienne mare plantée de tilleuls.
– le carrefour rue René-Lefèbvre, rue Gabriel-Bachet, rue de l'Église ;
– l'arrêt des bus Villiers-centre , transformateur E.D.F.
– la place des Trois-Tilleuls (carrefour rues de l'Église, de Larchant, de Nemours) ;
– la place de l'Église ;
– l'entrée de l'école et le parking de la mairie ;
– le carrefour entre les rues de l'Égalité, la Garenne, Croix-Lambert avec le transformateur E.D.F. ;
– la place de la rue de la Place ;
– le jardin du ginkgo-biloba qui donne rue de la Place.

La liste est déjà bien longue et pourtant nous n'avons pas évoqué les nombreux puits si joliment restaurés. Mais là, nous touchons le domaine privé. En revanche, étant vous-même co-propriétaire d'un puits, vous pourriez peut-être contacter vos voisins afin de prendre l'heureuse initiative d'embellir ces vieilles pierres.

Mais qu'à cela ne tienne, en participant à ce concours vous pourrez être fiers d'avoir œuvré à l'embellissement de Villiers et, je l'espère, gagner les premiers prix.

Pour le moment imaginez, dessinez etc. mais surtout n'envoyez rien à la mairie avant le début du concours.

Annie UNION

Commission école

La commission école s'est réunie à plusieurs reprises sous la présidence de Jean-André Morin et a élu M. André Orts comme vice-président.

Après l'étude de petits problèmes pratiques, il a été convenu de reprendre les études concernant l'aménagement de la cour et la construction d'un préau.

Il a été enfin décidé d'étudier le projet de regroupement pédagogique (RPI) avec la commune de Recloses.

Les membres de la commission ont rencontré la commission école de Recloses et ont organisé une réunion publique sur le RPI à Villiers-sous-Grez le vendredi 24 novembre. (voir le compte-rendu de la réunion et la décision du conseil municipal en date du 4 décembre 1995).

André ORTS

D'autres commissions se sont réunies à de nombreuses reprises. Nous rendrons compte de leurs travaux dans nos prochains numéros, lorsqu'ils auront débouchés sur des mesures concrêtes.

Le rôle du maire et du conseil municipal

Le conseil municipal

Le conseil municipal, c'est le parlement de la cité et en tant que tel, il dispose d'un véritable pouvoir de décisions et de moyens caractérisant l'autonomie communale (autonomie ne signifiant pas indépendance); le principal de ces moyens étant le budget dont toute la vie d'une commune est dépendante.

Les attributions du conseil municipal

«Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune».

Tout est dit dans cette phrase. En effet, le conseil influe et conditionne le devenir de la commune. Relèvent de sa compétence :

- le patrimoine (école, église, stade, crêches, ...) ;
- les réseaux (eau, assainissement, éclairage public, ...) ;
- la voirie communale (création , entretien des rues) ;
- les services communaux ;
- l'urbanisme (plan d'occupation des sols) ;
- les décisions d'adhésion aux syndicats intercommunaux (transports, ramassage ordures ménagères, électrification rurale, collège, ...)

Le champ d'intervention du conseil est très étendu.

Le conseil est souverain, il décide librement, mais sous condition d'appliquer et de respecter les lois et les règlements de la République (ses délibérations sont transmises au sous-préfet afin d'en contrôler la légalité).

Le maire

Élu au sein du conseil municipal, il en est l'exécutif, c'est-à-dire qu'il est chargé d'exécuter les délibérations (décisions) prises par le conseil municipal, mais il est également le représentant de l'État dans la commune.

Le maire, représentant de l'État

En tant que représentant de l'État, il lui incombe des obligations :

- faire règner le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique, il est pour cela officier de police judiciaire ;
- il a l'obligation de procéder à la publication des lois et règlements (affichage de textes, recensement militaire, etc.).

Le maire, représentant de la commune

«Le maire est seul chargé de l'administration...» (Code des communes).

Cette seconde fonction regroupe des attributions nombreuses et diversifiées, nous n'en énumérons que quelques-unes (les plus importantes) :

- il veille à la conservation et à l'administration des propriétés communales ;
- il gère les revenus du patrimoine ;
- il surveille les établissements publics et la comptabilité communale ;
- il prépare le budget et ordonnance les dépenses ;
- il dirige les travaux communaux et veille à ce qu'ils soient exécutés conformément au marché ;
- il pourvoit aux mesures relatives à la voirie municipale (donne les autorisations de voirie, alignement individuel, permis de construire) ;
- il souscrit les marchés, passe les baux des biens et les adjudications des travaux communaux dans les formes légales et règlementaires ;
- il passe les actes de vente, d'échange, d'acquisition ;
- il représente la commune en justice ;
- il prend les mesures nécessaires à la destruction des animaux nuisibles ;
- il nomme aux emplois communaux (le conseil crée les postes, mais c'est du pouvoir du maire de choisir la personne) ...

Il a encore beaucoup d'autres missions, mais la liste en serait trop longue, nous dirons qu'il est, d'une manière générale, chargé de mettre en œuvre les décisions du conseil municipal, à ce titre, le rôle du maire est important.

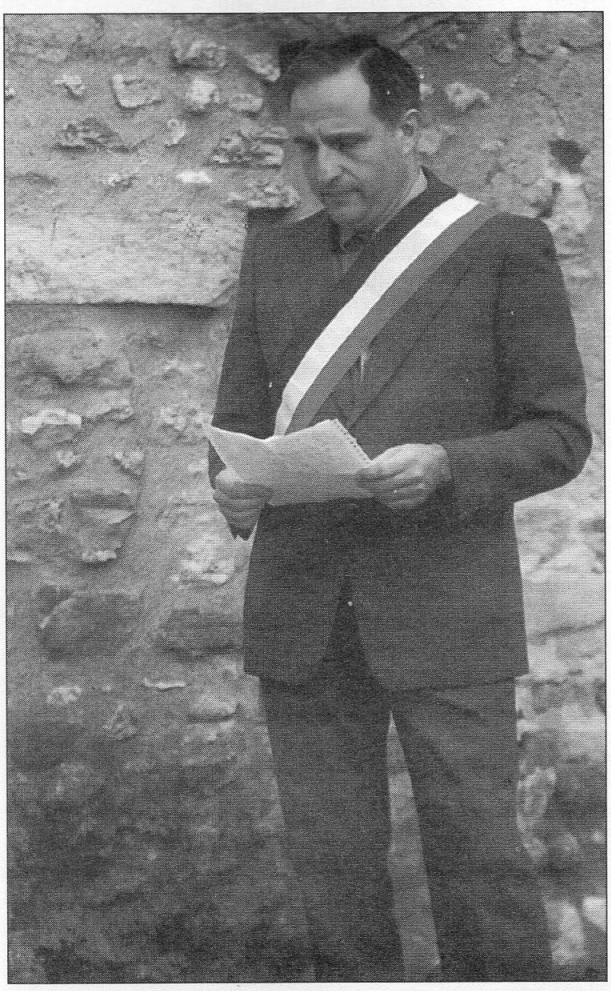
La volonté du conseil n'entrant dans les faits que par son action, à noter cependant que le maire ne peut se soustraire à l'obligation d'exécuter les décisions du conseil, y compris le cas échéant celles ayant été prises contre sa volonté.

Le maire a des pouvoirs propres, mais surtout beaucoup d'attributions déléguées par le conseil municipal dont, rappelons-le, il n'est que l'exécutif.

Lucien Champenois

Secrétaire général de la mairie de La-Chapelle-la-Reine

Le premier discours du nouveau maire



Vie du village

La mémoire vive

Naissance d'un groupe de résistance à Villiers pendant la guerre : le B.O.A. (Bureau des opérations aériennes)

Pour saluer le cinquantième anniversaire de la fin de la dernière guerre et rendre hommage à tous les hommes et toutes les femmes qui ont payé de leur vie la Victoire, nous avons demandé à Bernard Bachet d'évoquer les souvenirs qu'il a de cette période et de l'activité de son père, Gabriel Bachet.

Le texte était prêt, car comme les lecteurs du Passé-Présent *pourront le constater, il a déjà été publié en partie dans cette revue des* Amis du patrimoine.

Le premier contact avec un réseau de résistance parisien a été pris fin décembre 1942 pour trouver une filière permettant d'acheminer vers l'Espagne un parachutiste américain (les États-Unis étaient entrés en guerre depuis peu) dont l'avion avait été victime de la DCA allemande au-dessus de Melun au retour d'un bombardement sur Romilly. Cet américain trouvé dans les bois de la Vignette début décembre 1942 fut recueilli pendant six semaines à la maison [1].

Les contacts furent vite établis avec d'anciens militaires de l'Hopital Villemin de Paris qui, dès les premières déroutes de l'armée française en 1940, avaient exprimé le vœu de ne pas rester passivement inactifs.

Mon père fut donc mis en relation avec un réseau de "passeurs" et ensuite avec des membres du B.O.A.

Ces responsables parisiens ayant souhaité la création d'un groupe près de Paris, le réseau a donc été composé au début de l'année 1943 par Gabriel Bachet avec des personnes "sûres" (amis ou membres d'une même famille puisqu'on y trouvait deux trios de beaux-frères). Il comprenait : Gabriel Bachet, René Lefèbvre, Marcel Boisseau, Raymond Michaut, Louis Soumier, Georges Naudet, Théodule Combe de Villiers-sous-Grez, ainsi que Fernand Laurent de Larchant, Pierre Lavaux et Robert Greller de Bourron, Maurice Duros d'Ury et M. Lemaire de Veneux-les-Sablons. M. Marcel Narcy d'Ury participa au dernier parachutage.

L'antenne de Villiers-sous-Grez, par sa proximité de Paris, fut jugée plus adaptée aux parachutages d'agents de liaison entre Londres et Paris.

Le premier à assurer la liaison avec le B.O.A. fut Yves Péhoou (arrêté à Paris en 1943).

Ce bureau franco-britannique était d'obédience gaulliste et avait son activité principale dans le département de l'Aube.

Il avait 3 missions principales :
- parachutage de matériel destiné aux réseaux de résistance urbains ;
- parachutage d'agents de liaison ;
- renseignement (mouvements de troupes et matériel ennemis, transport ferroviaire, implantation de l'ennemi dans la région).

L'antenne de Villiers-sous-Grez, par sa proximité de Paris, fut jugée plus adaptée aux parachutages d'agents de liaison entre Londres et Paris. C'était d'autant plus nécessaire que le groupe B.O.A. de l'Aube fut décimé fin 1943 sur dénonciation et la plupart de ses membres fusillés ou déportés.

Nous vivions une période dangereuse de clandestinité absolue où la prudence et le cloisonnement étaient de rigueur.

Mon pére était seul en relation avec les agents de liaison parisiens et aucun nom des membres du groupe de Villiers n'était connu. Nous vivions une période dangereuse de clandestinité absolue où la prudence et le cloisonnement étaient de rigueur.

René Lefèbvre, Marcel Boisseau ou Louis Soumier diffusaient l'information aux autres membres sans attirer l'attention. Il est sûr que certains habitants de Villiers ont dû remarquer des faits ou comportements étranges mais il n'y eut aucune conséquence.

Lors du dernier parachutage, par exemple, un conteneur entraîné par le vent ne fut retrouvé que tôt le lendemain matin…

Les nouveaux agents de liaison (2 ou 3 qui vinrent à Villiers furent arrêtés pendant cette courte période) s'identifiaient par des moyens sans cesse modifiés (demi-billets de banque qui devaient coïncider, phrases sybillines à terminer, pages de livre, etc.)

Un premier parachutage d'armes, de torches et de matériel radio eut lieu fin 1943. Les parachutages d'agents de Londres ne nécessitaient que quelques personnes du groupe pour baliser le terrain et recueillir le ou les parachutés. Il y en eut quelques-uns tombés du ciel que l'on découvrait le matin à notre réveil. Ils ne s'éternisaient pas à Villiers…

Les parachutages étaient annoncés par des messages personnels de Radio-Londres (station repérée par un petit signe sur le poste) dont l'écoute nous incombait au retour de l'école. Le plus difficile, pour nous enfants, était de ne pouvoir confier ce pesant secret à nos copains d'école. Mais jamais ni mon frère ni moi ne le trahirent.

Ces messages, compris des seuls destinataires, à la fois anodins et souvent loufoques, s'égrenaient inlassablement et d'une voix lancinante plusieurs fois par jour. Il ne fallait pas manquer le nôtre : "C'est une folie collective" pour un para-

chutage de matériel. Lequel était suivi "De la bicyclette à la pédale" si des agents de liaison étaient prévus. Pour le dernier parachutage : "2 petits fous accompagnés d'un grand fou" annonçait 2 parachutistes en même temps qu'un parachutage de matériel . Le message était répété dans son intégralité par "je répète : C'est une folie collective..." pour former un ensemble cohérent et sans ambiguïté.

Tous les sexagénaires et plus, qui écoutaient Londres pendant la guerre, se rappellent ces messages.

Le groupe possédait un poste émetteur alimenté par génératrice et piles pour les vacations directes avec Londres en cas d'urgence et installé dans une cache par Robert Greller (radio de son métier) près de la sablière de Bourron.

Le plus important parachutage eût lieu fin mai ou début Juin 1944. Dix-huit conteneurs furent largués ainsi que deux agents importants. Les conteneurs furent enterrés dans les Pentes du Crot au Fer et, après l'arrestation de mon père, les armes remises à des résistants de Champagne-sur-Seine (?). Certaines de ces armes furent cachées au monastère des Pères Oblats de la Brosse-Montceau et dirigées vers un maquis ou sur Paris quelques jours avant l'arrestation et l'exécution de ces moines.

Peu de temps après la Libération, on a pu voir certaines jeunes femmes porter des corsages ou des robes coupés dans une drôle d'étoffe, celle des parachutes qui avaient été conservés enterrés. Au dire des couturières le tissu se travaillait difficilement et il ne fallait pas y appliquer un fer trop chaud...



Mon père, Gabriel Bachet, a été arrêté le 3 juillet 1944 par la Gestapo et la milice de la rue des Saussaies, dénoncé par un ancien agent de liaison. Arrêtée également ce jour, M^me^ Péhoou, mère du premier agent de liaison Yves Péhoou déporté à cette date à Buchenwald. Elle se cachait à Villiers avec sa belle-fille, Anita Péhoou, et sa fille de 6 mois. Elle fut déportée à Buchenwald. Elle et son fils revinrent de déportation. Anita Péhoou, reconnue par un des miliciens, réussit en sautant par la fenêtre à s'échapper dans la ruelle et à se cacher dans un jardin jusqu'au départ de la Gestapo.

L'arrestation fut pénible et mon père battu devant nous

L'arrestation fut pénible et mon père battu devant nous ; ce jour-là, ce fut un miracle que Georges Loiseau, notre commis de l'époque, ne soit également arrêté.

Après "interrogatoires" et tortures rue des Saussaies, mon père fut incarcéré à la prison de Fresnes avant d'être déporté par le "dernier train" (18 août 1944) vers l'Allemagne. (Buchenwald, Dora, Ellrich et Nordhausen). Nous n'eûmes comme nouvelle qu'un morceau de carton jeté sur la voie portant ces mots : "partons pour une destination inconnue...". Il partagea les camps de Ellrich et de Nordhausen (construction de V2) avec Maurice Braun chef du groupe de résistance Publican de Milly-la-Forêt qui revint de déportation et par qui nous eûmes des informations sur leurs affreuses conditions de détention.

Début août 1944, mon père, alors qu'il était arrêté depuis un mois, fut à nouveau dénoncé et nous eûmes la visite de la Feldgendarmerie de Melun dirigée par le colonel Korpfe de sinistre mémoire. Avant d'ouvrir la porte, ce soir-là, nous eûmes juste le temps de faire s'enfuir par les jardins, René Lefèbvre, qui soupait avec nous après une journée de moisson. La maison fut encore fouillée, mais personne ne fut emmené.

Ceci se passait quelques semaines avant l'arrivée des Alliés.

Une semaine plus tard, un groupe de F.F.I. se formait autour du groupe de résistance initial. Quelques jours avant la Libération, René Lefèbvre, membre actif du groupe de Villiers, deux fois évadé d'Allemagne, tombait sous les balles ennemies.

Le camp de Nordhausen fut libéré par les Soviétiques le 6 mai 1945, mais déjà la guerre froide commençait et aucune nouvelle de la libération de ce camp ne parvint. La Croix-Rouge ne put obtenir aucune information. Pourtant, nous avons espéré le retour de mon père jusqu'en septembre 1945.

Nous attendîmes en vain.

Bernard BACHET

Marcel Boisseau m'a rappelé quelques faits oubliés ou méconnus d'un enfant de 10 ans pendant cette période. Je l'en remercie.

(1) *Nous avons découvert lors d'une exposition faite en 1985 par Madame Nelly Amiot sur le thème* "La Chapelle-la-Reine pendant la Guerre 1939-45" *qu'un autre membre de l'équipage du même appareil avait fait escale chez M. Robert Chicard de La-Chapelle avant de se diriger vers l'Espagne par ses propres moyens.*

L'épisode concernant le séjour de cet américain dans notre maison sera relaté prochainement dans ce journal sous le titre "Un Américain à Villiers".

Les enfants du pays — *Jean-Claude Fouque*

Enfant du pays, Jean-Claude Fouque né le 13 août 1934 à Villiers-sous-Grez, et enterré dans notre cimetière à la suite de son décès à 58 ans le 20 février 1993, l'était profondément.

Fils de Suzanne Fleureau, il remonte directement à son septième aïeul, Michel Fleureau dit le jeune, né à Villiers-sous-Grez en 1705.

Comme toujours, malgré les efforts du généalogiste Jean-André Morin, on ne peut remonter au delà, compte-tenu de la perte des registres, mais on trouve dans son ascendance, outre les Fleureau, des Rifflet, des Mary dont un aïeul né en 1661, des Pampin dont Simon né sans doute à Villiers-sous-Grez en 1663.

Du côté de son père, on trouve une ascendance méridionale que sa sœur, Mme Eon ne récuse pas, puisque venant chaque été à Villiers-sous-Grez, elle habite à Marseille, auprès d'Auguste Fouque, père de Jean-Claude, né à Eyguieres, dans les Bouches-du-Rhône, et qui vient d'avoir 102 ans.

Comme l'a dit avec un grand talent Jean-Claude Woog, ancien membre du Conseil de l'ordre du barreau de Paris et l'un des plus célèbres avocats de ce barreau, il y avait 5 personnages dans Jean-Claude Fouque :

- *le premier fut l'avocat brillant, secrétaire de la conférence du stage, qui exerça son talent dans les causes les plus diverses… ;*
- *le deuxième personnage c'est le magistrat "secrétaire général de la présidence du Tribunal de grande instance de Nanterre, consacrant les vertus de l'équilibre entre l'efficacité de l'organisation, le goût du juste, le respect d'autrui ;*
- *le troisième Jean-Claude Fouque incarne la formation professionnelle des avocats, puisqu'il devint, lui magistrat mais ancien avocat, directeur du Centre de formation professionnelle des avocats de la Cour de Versailles ;*
- *le quatrième personnage fut le militant des organisations humanitaires, attentif depuis sa jeunesse au respect des droits de l'homme, l'une de ses passions. C'est ainsi que plus particulièrement, il a assuré les plus hautes responsabilités au sein de la Fédération internationale des droits de l'homme.*

Et l'on peut ajouter effectué de nombreuses missions dans des zones particulièrement sensibles et exposées.

Comme Jean-Claude Woog, je ne connaissais pas le cinquième Jean-Claude Fouque, celui qui s'est révélé pendant sa maladie.

Malade, il venait toujours à l'audience actif, serein, courtois, imperturbable… et fit l'admiration de son 1er président, Myriam Ezratti, de son président de chambre et de tous ses collègues… et l'on peut ajouter de tous ses amis.

Paralysé dans les derniers mois de sa vie, il fut admirable de sérénité et de courage, s'enquerrant vivement de la santé de ses visiteurs ou de ses interlocuteurs au téléphone, en oubliant ou en tentant de faire oublier sa propre maladie dont il savait l'issue inéluctable très proche.

Comme Jean-Claude Woog, j'ai conservé la lettre qu'il adressa à ses amis pour leur offrir ses vœux pour l'année 1993, quelques semaines avant sa mort, où il écrivait avec beaucoup de pudeur :

"ces simples mots de fin 1992 sont pour vous confirmer ma volonté de tirer le meilleur de ce qui est possible d'une vie loin d'être sans intérêt, et dont ma douce compagne transfigure à chaque instant les aspects les plus durs."

Et oui, Maryvonne, tu fus la compagne merveilleuse, discrètement omniprésente, qui permit à Jean-Claude de passer d'une extrême joie de vivre à une acceptation sereine de la mort.

Ses fils, Emmanuel et Jérôme, et son ex-épouse, Francine Cahen Fouque également magistrat, ont su également l'entourer pendant ses derniers instants.

Comme le dit Jean-Claude Woog, *"Jean-Claude Fouque, dans ses formes si multiples, c'est pour nous la leçon permanente et l'on peut ajouter qu'il personnifiait la joie de vivre, la générosité, la truculence, l'amitié chaleureuse".*

Ne l'oublions pas, car comme le disait un autre de mes amis, ancien magistrat, le 1er président Jean Bracquemont : *"Les hommes ne meurent point, tant qu'il y a des vivants pour penser à eux".*

Jean-Paul Clément

Les acteurs du village

Jean Lepage

Tout le monde connaît la famille Lepage, et il peut être audacieux de la présenter aux Villarons.

Sait-on cependant qu'il s'agit d'une famille de maçons et tailleurs de pierres de père en fils depuis des générations, le grand-père Édouard venant s'installer en 1911 à Villiers-sous-Grez.

Épousant une Villaronne, Mlle Germaine Luquet, ses amis s'étonnèrent qu'il ait pu y réussir, puisqu'il venait des plateaux moins riches : épouser une Villaronne était un symbole de réussite sociale !

André Lepage reprit le flambeau au moment de la guerre, et Jean assure depuis plus de trente ans la direction de l'entreprise de maçonnerie couverture, carrelage, pavage, pose de menuiserie.

Thierry Lepage, qui travaille avec son père et sa mère, sera ainsi la quatrième génération de maçons-couvreurs dans le village.

Les Lepage sont donc une institution à Villiers-sous-Grez.

La réputation de sérieux de l'entreprise Lepage n'est plus à faire, et sa renommée s'est étendue hors de Villiers-sous-Grez, puisqu'une grande partie de sa clientèle est installée dans le département ou les départements voisins.

La famille Lepage, comme beaucoup de Villarons, a connu de nombreux commerces dans Villiers-sous-Grez. Elle a vu ainsi disparaître trois épiceries, une mercerie, un coiffeur, deux cafés, ainsi que des activités de peintre en bâtiment, sans oublier un dentiste.

Sans tomber dans le pessimisme, elle pense que pour enrayer ce déclin, il convient d'avoir une action volontariste.

Pourquoi pas un commerce aux activités diversifiées (épicerie-mercerie-bazar-quincaillerie-presse-tabac) qui permettrait aux Villarons d'avoir à proximité des produits qu'ils sont obligés d'aller chercher dans les grandes surfaces aux alentours.

L'avantage de la proximité, l'économie du coût de transport peuvent-il compenser le surcoût inévitable : c'est le grand débat.

Par ailleurs, Jean Lepage, estime qu'il faudrait recenser les activités manquantes au niveau du canton, car même à La-Chapelle-La-Reine, toutes les activités, notamment artisanales ou de prestations de services ne sont pas représentées. C'est peut-être une action à mener au niveau intercommunal.

Enfin, comme beaucoup de Villarons, il pense que l'animation du village passe aussi par la création de gîtes ruraux ou chambres d'hôtes qui, comme chacun sait, se créent un peu partout en France.

J.-P. C.

Gérard Moret

C'est un métier ancien (mètreur-vérificateur) aux spécialisations nouvelles (économiste de la construction) qu'exerce Gérard Moret, pur produit de la Seine-et-Marne puisque né à Fontainebleau d'une mère seine-et-marnaise et d'un père savoyard, tellement acclimaté à la région qu'il y construisit… l'autoroute A7 comme ingénieur des Ponts-et-chaussées et également la piscine de Saint-Pierre-lès-Nemours, tout en collaborant à l'élaboration de la base de loisirs de Buthiers, à l'implantation de notre lotissement et de l'assainissement de Villiers-sous-Grez.

L'activité de Gérard Moret n'est pas facile à saisir.

Si l'on a bien compris, il établit l'étude de faisabilité financière et technique de projets de constructions, qu'il s'agisse de constructions ou de réhabilitation de grands ensembles, usines ou bien de maisons particulières.

Il s'agit d'une mission essentielle auprès des maîtres d'ouvrages et en collaboration avec les maîtres d'œuvres (architectes, entreprises).

Son activité s'exerce essentiellement à Paris et dans la région parisienne, mais il ne néglige pas d'aider les Villarons qui le lui demandent.

Arrivé à Villiers-sous-Grez en 1980, il s'est très rapidement intéressé à la commune, puisqu'il fut un membre actif du Club de tennis à sa fondation et déjà membre de la commission *travaux* du Conseil municipal précédent.

Quant à sa femme, elle fut pendant très longtemps membre du Conseil des parents d'élèves et un membre actif et bénévole pour l'organisation de la kermesse de l'école le 14 juillet, ainsi que secrétaire générale de l'Amicale villaronne.

Gérard Moret est plus optimiste que d'autres sur les possibilités de développement du village,

"il faut mener une politique volontariste de recherche d'activités complémentaires, qu'il s'agisse d'un commerce polyvalent (tabac, presse, bazar, etc.) ou qu'il s'agisse surtout d'activités de prestations de service, très facilement implantables au sein de notre village.

"Pourquoi ne pas développer les gîtes ruraux ou chambres d'hôtes ?

"Pourquoi ne pas embellir le village pour que les gens qui passent s'y arrêtent plus, et se sentent mieux reçus ? La municipalité doit mieux entretenir les petits chemins et impasses, et notamment le G. R., aménager les places, notamment la place des Tilleuls et le carrefour rue de l'église/rue Gabriel-Bachet, sans oublier les quartiers neufs et les aménagements récents. Il faut surtout relancer la DDE pour l'aménagement du carrefour rue du Buisson/route d'Ury/Recloses actuellement très dangereux et mal signalé".

Gérard Moret est conscient de l'immensité de la tâche pour la municipalité, mais il est prêt à y participer, spécialement dans la commission Travaux.

J.-P. C

La vie des associations

le bénévole

Extrait de la gazette de l'entreprise Corning, j'ai bien aimé cet article qui donne une image humoristique de la réalité. Bonne année les bénévoles ! Claude CHARPENTIER

Le bénévole est un mammifère bipède que l'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères.

Les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé convocation.

On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'œil hagard, le cheveu en bataille et le teint blâfard, discutant ferme de la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler un budget.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le *yaqua* dont les origines n'ont pu être à ce jour déterminées.

Le *yaqua* est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots, «ya qua», ce qui explique son nom.

Le *yaqua*, bien abrité dans la cité anonyme, attend. Il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez lui une maladie très grave, le découragement.

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement :

- absences de plus en plus fréquentes aux réunions ;
- intérêt croissant pour son jardin ;
- sourire attendri devant une canne à pêche ;
- et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles, décimés par le découragement, risquent de disparaître, et il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'ar-

rivent plus à se reproduire.

Les *yaquas*, avec leur petit cerveau et leur grande langue, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper leur ennui. Ils se rappelleront, avec nostalgie, du passé pas si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.

Pour les bénévoles : Jean-Pierre TURPIN

Société de chasse de Villiers-sous-Grez

La saison de chasse est déja bien avancée, le tir du lièvre et de la perdrix n'est plus autorisé. Le lièvre a été chassé trois journées. Chaque sociétaire était limité à une seule pièce pour toute la saison. Cette protection a été adoptée avec nos voisins de Recloses et d'Ury afin de faire monter le cheptel.

Le prélèvement de la perdrix n'est pas limité. La saison terminée, chaque chasseur est tenu de donner son tableau. Pour estimer les couples restants, un comptage aura lieu le 18 février 1996.

Afin de déterminer le nombre de perdreaux par poule, une observation est réalisée après les moissons avec un agent de la Fédération des chasseurs. Compte tenu de la mortalité des reproducteurs qu'il faut conserver, le prélèvement doit être limité.

Nous avons eu des engagements rassurant de l'Office national des forêts sur nos possibilités de gestion et de chasse dans le massif forestier de la partie sud de l'autoroute. Le repeuplement en chevreuil débutera en 1996. Nous souhaitons qu'il soit efficace rapidement, afin que nous tous, promeneurs et chasseurs, puissions dans quelques années observer des animaux au hasard de nos loisirs. §

L'Amalgame

Nouvelle ! Nouvelle !

Eh oui, une nouvelle association a vu le jour à Villiers. Cette idée nous trottait dans la tête depuis des mois, et voilà, l'AMALGAME est née, regroupant des artistes peintres, sculpteurs, des créateurs d'art. Ils sont une dizaine, habitant le sud Seine-et-Marnais et l'Essonne. Cette association a pour principal objectif de promouvoir leur travail. Vous pourrez admirer les œuvres de ces artistes à Villiers, le week-end des 27 et 28 janvier 96. Certains étaient là l'an dernier lors de notre salon des arts, mais de nouveaux artistes seront parmi nous.

Alors à très bientôt !

La présidente : Marie PERTHUIS-SANTOS

l'Amalgame
57, rue René-Lefèbvre
77760 Villiers-sous-Grez
Secrétaire : M^me^ Josette Beaume
Trésorière : M^me^ Yolande Lory

Le club Amitiés et Loisirs des Aînés de Villiers-sous-Grez

Le lundi 22 janvier aura lieu au foyer l'assemblée générale du club et vers 15 heures une conférence sera donnée par un représentant de la Gendarmerie nationale sur les thèmes du code de la route, des nouveaux panneaux de signalisation et la prévention des accidents. La conférence est ouverte à tous.



À l'occasion de la remise des cadaux de Noël aux enfants de Villiers, tout le monde aura reconnu Marc Viratel et son père Didier, notre maire, J.-A. Morin. Mais qui est donc le père noël ? … C'est Gérard Colas, le président de l'Amicale villaronne.

Un opéra à Villiers par les Envahiss'notes

Le samedi 2 décembre, les Envahiss'notes se sont produits devant une salle pleine, au Foyer Rural.

Ils ont présenté en première partie des chants classiques et traditionnels dont le magnifique *Noël des enfants pauvres* que Debussy a composé en 1915 et qui a été chanté avec beaucoup d'émotion par les plus grandes du chœur.

Le dernier chant, *Oh when the saints*, a été accompagné par trois très jeunes musiciens (saxo, trombone et batterie) pleins de talent.

Cette première partie a été très appréciée du public qui pourtant attendait avec impatience *Flashs dingues*, suite de sketches d'Éric Noyer.

L'œuvre se présente sous la forme de 7 tableaux, sur le thème du voyage. Un groupe d'enfants quitte son village (Villiers en l'occurence) et nous emmène dans un tour du monde étourdissant, via Rio, Shangaï, Moscou, Hollywood et même le paradis. La musique est entraînante, jouant avec les styles, du jazz au folklore.

Les enfants ont chanté, joué, dansé avec brio et enthousiasme. Les décors comme les costumes, tout en simplicité, mettaient en valeur et l'histoire et les enfants. L'orchestre composé d'un piano, de trois violoncelles et d'une batterie, sous la baguette de Laurence Leroy, a soutenu de façon très professionnelle les jeunes chanteurs.

Le lendemain, après avoir servi le repas aux anciens, les Envahiss'notes se sont produits pour eux une nouvelle fois et ont été très applaudis.

Le succès commence d'ailleurs à arriver puisqu'à l'issue de ce week-end, deux contrats ont été signés : un à Dannemois, un à Recloses (le 20 janvier à 20 h 30 pour ceux qui auraient manqué le concert de Villiers). ❋ Agnès MAGNES



Flashs dingues : le Loup et les deux Cocottes .

Compte rendu du Syndicat des ordures ménagères

(Collecte et traitement des résidus ménagers)

Le Syndicat intercommunal de la vallée du Loing regroupe 33 communes dont 6 du canton de La-Chapelle-La-Reine.

La collecte est effectuée une fois par semaine dans les communes d'Achères-la-Forêt, Guercheville, Recloses, Ury, Villiers-sous-Grez, et, deux fois par semaine, à La-Chapelle-La-Reine.

Un éco-point (dépôt sélectif de déchets) situé à Villiers-sous-Grez à côté de la station d'épuration, permet aux habitants des communes environnantes et à ceux de Villiers de déposer les journaux, verres, plastiques et huiles de vidange.

1 800 tonnes sont transportées chaque mois par la société Saru pour l'ensemble des 33 communes à la décharge de Chateau-Landon (300 F la tonne) où la société Coved effectue le traitement et l'entretien des lieux (95 F la tonne).

Les installations de cette décharge permettent de recevoir les déchets jusqu'à la fin de l'année 1995. Une demande d'extension sur une zone de 3 hectares pouvant recevoir 360 000 tonnes attend une réponse favorable du préfet. Celle-ci permettra d'attendre la construction d'une éventuelle déchetterie prévue dans le plan départemental de traitement des résidus ménagers.

Le Syndicat gère un budget d'environ 10 000 000 F, la facture 1995 de la commune de Villiers est d'environ 123 000 F pour un passage par semaine, équilibrée entièrement en recettes par l'impôt "ordures ménagères".

Depuis le début des années 90, le Syndicat a maintenu les augmentations annuelles à 3 % l'an, passant de 140 F en 1990 à 157 F en 1995 (contribution par habitant pour un passage).

Les frais à engager dans les années futures (extension, équipement, construction et transport) demanderont des recettes supplémentaires, ce qui provoquera certainement une augmentation de 15 à 20 %.

Plusieurs familles demandent un deuxième passage afin d'éviter les odeurs dégagées par les déchets pendant les fortes chaleurs. Ce confort, bien agréable, nécessite réflexion et adhésion d'une large majorité des habitants, car il produirait une augmentation d'environ 25 % des impôts "ordures ménagères" (157 F par habitant pour un passage, 194 F par habitant pour deux passages – prix de 1995). ❋

J.-A. M.

Le foyer hier, aujourd'hui et demain

Le taux de fréquentation et l'accueil réservé par la population de Villiers aux manifestations artistiques : musique, théâtre, – réalisations villaronnes ou spectacles invités – permettent de constater que ces activités sont un des éléments essentiels de la vie du village et qu'elles contribuent à son animation et à son image de convivialité.

Au plan national, depuis Malraux et plus particulièrement ces dernières années, les responsables de toutes opinions et de tous niveaux savent que l'art et la culture, loin de n'être que motifs décoratifs en toile de fond de la société, sont, au contraire, des éléments constitutifs du tissu social, et participent, en cela, à la cohésion si nécessaire de la collectivité. La société de loisirs et de temps libre qui se dessine pour l'avenir ne fera qu'accentuer ce phénomène.

Les responsables de notre département ont, depuis 1993, commencé la mise en place d'une véritable politique culturelle qui tend, non pas à se substituer à la volonté ou aux désirs des Seine-et-Marnais, mais vise au contraire à stimuler, épauler, aider à leur développement toutes les initiatives locales favorisant les activités créatives.

Ce soutien du département est subordonné à la présence, aux côtés des amateurs concernés, de professionnels confirmés qui, apportant leur savoir-faire, chacun dans sa discipline particulière, encadrent les activités artistiques, leur donnent un sens, une direction et, au fil du temps, contribuent à élever le niveau culturel aussi bien des participants que du public auquel ceux-ci s'adressent.

Or, il se trouve que Villiers – outre le fait que son histoire est jalonnée de quelques noms prestigieux : Guily Joffrin, Marcel Duchamp, Jean Tardieu – compte parmi ses habitants des professionnels de disciplines artistiques qui – comme d'autres habitants dans d'autres domaines – ont mis leurs compétences respectives au service du village. Laurence et Bernard Leroy, musiciens professionnels et professeurs de piano, ont donné à la vie villaronne une dimension musicale incontestable (concerts, auditions publiques, chorale, chœur d'enfants, mini-opéras, stages, invitation de spectacles musicaux etc.).

Isa Mercure et Gilles Guillot, comédiens et metteurs en scène professionnels ont, ces dernières années, mis en chantier des activités théâtrales (création d'un atelier-théâtre qui a donné plusieurs spectacles, organisation conjointe avec les Leroy de plusieurs spectacles invités : rock, variétés, théâtre).

Grâce à *l'Amicale villaronne* et à ceux qui l'animent, ces activités artistiques ont souvent trouvé un cadre leur permettant de s'exprimer. Enfin, les efforts passés de la commune pour se doter d'une salle font que Villiers dispose aujourd'hui, avec le Foyer, d'un lieu de loisirs et de spectacles qui, de la grande salle à ses annexes, représente un potentiel à partir duquel beaucoup de développements peuvent être envisagés.

Ces dernières années, les techniques du spectacle ont beaucoup évolué ; elles rendent aussi le public plus exigeant et une animation de qualité demande maintenant la mise en œuvre de moyens qui n'étaient pas envisagés à l'époque de la construction du foyer.

La municipalité précédente, attentive aux remarques des différents utilisateurs du foyer, a profité de la rénovation du faux plafond et de l'isolation de la salle polyvalente pour intégrer dans ces travaux le passage de différents câbles destinés à faciliter l'implantation de la lumière et de la sonorisation.

La municipalité actuelle a terminé ces premiers aménagements et a chargé MM. Michel Union, Yves Lechevallier et Gilles Guillot avec, en consultant, Gérard Moret, d'établir l'étude et le devis de différentes options qui permettraient à cette salle de mieux répondre au cahier des charges des animations qui s'y déroulent.



Le foyer, un centre irremplaçable de réunions pour festivités des plus jeunes aux plus âgés. Ici, sur cette photo, la chorale des enfants, les Envahiss'notes, en représentation lors du repas annuel des Anciens.

Il est important de souligner ici que le directeur des affaires culturelles du département, M. Pierre-Marie Cuny, et la responsable du théâtre pour la Seine-et-Marne, M^me^ Catherine Gætani, sont venus à Villiers à l'invitation de l'Atelier-théâtre.

Ils ont assisté à une représentation préparée par l'Atelier, discuté avec ses participants et ses animateurs – ainsi qu'avec Laurence et Bernard Leroy – et constaté l'état actuel du foyer. Suite à cette visite et à de nombreux contacts avec Gilles Guillot leur conclusion a été que les conditions d'encadrement professionnel, notamment en termes artistiques, sont réunies à Villiers pour que le département puisse intervenir dans le projet d'aménagement technique du foyer jusqu'à hauteur de 50 % de son coût, cette subvention étant plafonnée à 50 000 F.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 décembre, ayant entendu les conclusions des rapporteurs de l'étude et du devis cités plus haut, a décidé à l'unanimité d'inscrire à son budget 96 le projet d'aménagement technique du foyer, pour une somme de 101 850 F HT, une part importante de cet investissement devant être couverte par la subvention de 50 000 F par la Direction culturelle du Conseil général sur le budget 96.

L'essentiel des acquisitions et travaux se résume ainsi :

– cage de scène rénovée : rideaux d'avant-scène, rideau de fond de scène, pendrillons, frises ainsi que leurs systèmes d'accrochage ;

– un pont de lumière fixe avec son équipement en câbles, prises et projecteurs ;

– un bloc de puissance et un jeu d'orgues pour alimenter et commander les lumières de scène ;

– pose de prises et boitiers destinés à connecter les éléments de son.

L'ensemble de ce projet qui devrait être réalisé dans le courant de l'année 96, laisse naturellement intact le caractère polyvalent de la salle tout en améliorant sensiblement le confort des différents usagers.

Les activités artistiques et culturelles qui se déroulent au foyer n'ont d'autre finalité que d'apporter un plaisir des sens et de l'esprit à ceux qui les pratiquent comme à ceux auxquels elles s'adressent. Les animateurs et les participants des spectacles et des concerts qui vous ont été présentés ces dernières années vont pouvoir poursuivre et développer leurs activités créatives dans de meilleures conditions techniques à la satisfaction, nous l'espérons, de tous les Villarons.

Gilles Guillot, Yves Lechevallier & Michel Union

La glandée du siècle !

Tous les Villarons, descendants de vignerons ou non, savent qu'il existe des "vendanges du siècle" et que 1949 a été une des "années du siècle".

Mais savent-ils que cette même année 1949 a été aussi "la glandée du siècle" ?

Quelles affinités entre le raisin mûr et le gland à terre ? Pourquoi le soleil fait-il mûrir l'un et multiplier l'autre ?

Pourquoi les produits de l'un (le vin) et de l'autre se mesurent-ils également en litres ?

Eh bien les écoliers doivent savoir qu'ils sont autorisés exceptionnellement à glander, et qu'un litre de glands ramassés pourrait leur rapporter… 5,10 francs.

C'est, entre autre, ce qu'est venu nous expliquer Bruno Liniger, responsable de l'Office national des forêts (ONF) pour le bois de la Commanderie.

Celui-ci est-il d'ailleurs :
– un appendice de la forêt de Fontainebleau ;
– un bois autonome couvrant tout le massif de Grez-sur-Loing, Villiers-sous-Grez, Larchant et Saint-Pierre-lès-Nemours ;
– ou bien encore une partie de la forêt (secteur Grez-sur-Loing et Saint-Pierre-lès-Nemours uniquement) sans les bois de Villiers-sous-Grez, Larchant… comme le soutient Alain Champion.

Quel sort attend notre "forêt" (quel que soit son nom), encore possédée à 75 % par les Villarons ?

Guettée par l'ONF, échappera-t-elle à la "nationalisation" projetée ?

En cette décennie de privatisation, n'est-ce point contradictoire de retirer à la gestion privée des bois gérés par leurs propriétaires ?

Est-on guidé uniquement par l'intérêt général (améliorer la qualité, favoriser l'accueil touristique, réguler la chasse) ?

Ou bien un but plus mercantile et moins innocent se cache-t-il derrière ce discours rassurant ?

Villarons, soyons vigilants !… et entamons le débat !

J.-P. C.

Projet d'aménagement de la RN 7 à Grez-sur-Loing

Lundi 11 décembre, M. Boixière, maire de Grez-sur-Loing, a organisé une réunion à laquelle étaient présents les maires de St-Pierre-les-Nemours, Moncourt-Fromonville et Villiers-sous-Grez, deux représentants des D.D.E de Nemours et Fontainebleau, des commerçants et des habitants de Grez-sur-Loing. Ces derniers avaient pris l'initiative de lancer une pétition demandant aux personnes et services compétents de rendre sûre la traversée de la RN 7 au niveau de Grez-sur-Loing.

Plus de 700 signatures furent rassemblées (dont une bonne centaine à Villiers-sous-Grez).

Comme le Conseil municipal de Grez-sur-Loing, le Conseil municipal de Villiers-sous-Grez a voté à l'unanimité la délibération soutenant le projet présenté par M. Boixière.

Ce projet prévoit essentiellement :
– la création d'un giratoire sur la RN 7 (entre les deux stations services), là où un carrefour est déjà aménagé ;
– un nouveau tracé pour la D 104 venant de Villiers-sous-Grez qui irait rejoindre le nouveau giratoire ;
– la suppression du carrefour actuellement existant entre la D 104 et la RN 7.

En attendant cet aménagement il est rappelé que deux itinéraires évitent la traversée directe de la RN 7 à Grez-sur-Loing.

Le premier emprunte le carrefour aménagé de Bourron, le second est le chemin communal qui commence au château d'eau de Grez, passe près des *Jardins de Provence*, continue dans les champs pour déboucher à gauche dans le passage sous la RN 7 à Grez même.

A. U.

L'école : un grand débat

Il y avait la foule des grands jours le 24 novembre 1995 au foyer rural, plus de 100 personnes s'étant déplacées pour entendre les représentants des municipalités de Recloses et de Villiers-sous-Grez ainsi que la commission "école" de notre village.

Après une introduction de M. Jean-André Morin, M^me^ Leroy, maire de Recloses, a exposé le problème de sa commune (baisse d'effectif : 25 enfants scolarisés sur un total possible de 44, alors qu'à Villiers, 60 élèves sont scolarisés sur un total théorique de 66).

M^me^ Hubert, institutrice en regroupement pédagogique près de Souppes, a fait part de son expérience, en rappelant que le regroupement laisse en place un directeur par école, tout en prévoyant un seul conseil d'école.

Sur le plan financier, il peut y avoir une répartition par commune ou au contraire une autonomie.

Le problème du transport, de la cantine et de la garderie est à examiner.

Pour les intervenants, tenants de la thèse de la nécessité du regroupement pédagogique, son avantage serait de prévoir des classes à deux niveaux, et non plus des classes à trois ou quatre niveaux, comme actuellement.

Un débat s'est engagé au cours duquel un certain nombre de parents expriment leur inquiétude et sont d'ailleurs rejoints par certains des instituteurs présents dans la salle.

Un questionnaire est distribué aux parents des 47 familles ayant des enfants scolarisables.

C'est aux Conseils municipaux de Villiers-sous-Grez et de Recloses qu'il appartient de décider du principe du regroupement pédagogique, avec :
– soit deux classes à Villiers-sous-Grez et à Recloses ;
– soit trois classes à Villiers-sous-Grez et une à Recloses (voir délibérations du conseil municipal de Villiers-sous-Grez du 4 décembre 1995).

J.-P. C.

ça s'est passé un dimanche... ou un samedi

Le repas des Anciens

Sous la présidence de M. Bacqué, conseiller général et de M. Morin, maire, avec la participation de plusieurs conseillers municipaux, 87 personnes ont participé le dimanche 3 décembre au repas des Anciens offert et organisé par le C.C.A.S.

C'est dans une ambiance sympathique que les Anciens se sont retrouvés pour déguster un succulent repas préparé par la maison Depreytère. Originalité, le service a été assuré par le chœur d'enfants de Villiers-sous-Grez, les Envahiss'notes. C'est avec tout leur cœur et gentillesse que les enfants ont accompli leur service sous la houlette de quelques adultes et du personnel de la maison Depreytère qui les a initiés au métier... Ensuite, ils ont présenté, sous la direction de Laurence Leroy, leur spectacle *Flashs Dingues* qui a été très applaudi.

A tous, merci.

Régine GUILLIN

Le rallye Tempête

Le samedi 4 novembre, notre village s'est vivement animé par la présence de l'équipage de chasse à courre du rallye Tempête.

Après une messe dans l'église sonnée par les trompes Duguesclin, la meute fut bénie par le père Frédéric Desquilbet, et après un vin d'honneur, on put assister au rapport des piqueux.

L'équipage mené par Marie-Hélène et Pierre-François Prioux, compte une cinquantaine de membres, si l'on inclut aux côtés des "boutons d'honneur" et des "boutons et gilets", les membres proprement dits et les "épingles", sans compter les "boutons enfants" (moins de 16 ans).

Le rallye Tempête créé en 1988 à l'initiative d'Étienne Prioux et de ses enfants, chasse alternativement dans la forêt de Pontigny, Yonne, et dans le bois de la Commanderie dont une grande partie appartient à notre village.

J.-P. C.



Monsieur Bacqué entouré des membres du Conseil municipal et des nombreux Aînés à l'occasion du repas des Anciens

CCAS Centre communal d'action sociale

Le CCAS s'est réuni le 14 novembre 1995 et a fait le point sur la remise des bons ou du bois aux personnes de plus de 70 ans en résidence principale à Villiers-sous-Grez ainsi que sur le repas de fin d'année offert aux personnes de plus de 65 ans (résidents principaux et secondaires).

Après examen de situations particulières, il a été décidé d'étudier la possibilité d'une permanence d'assistante sociale, en mairie. Les membres du CCAS restent à la disposition des personnes qui le souhaiteraient (téléphoner au secrétariat de mairie pour prendre rendez-vous avec l'un ou l'autre des membres).

Le CCAS informe les chômeurs de la gratuité des photocopies et télécopies pour constitution de dossiers.

Il étudie également la possibilité de transports gratuits pour qu'ils puissent se rendre à l'ANPE ou auprès d'éventuels employeurs.

Régine GUILLIN & Bernard DARRÉ

Tribune libre

Le Plume-tambour s'efforce de renseigner les villarons sur le présent et évoque le passé. Et si nous parlions aussi de l'avenir, même si le sujet évoqué ci-dessous peut paraître a priori très éloigné de notre vie quotidienne.

"L'avenir n'est plus ce qu'il était" disait Paul Valéry.

Nous avons cette croyance simpliste que nous pouvons inventer le futur. Elle est fausse, les progrès scientifiques de ces dernières années ont été considérables cependant les problèmes quotidiens comme ceux de la condition humaine ont peu évolué. Le progrès existe, mais c'est la société qui détermine l'usage qui en est fait.

Nous sommes en train de vivre la troisième révolution industrielle, celle de l'informatique. En situant notre époque dans le cours de l'histoire nous allons essayer de prévoir l'avenir malgré toutes les réserves que nous venons de faire.

La première révolution industrielle a été le passage de l'artisanat à l'industrie. Le compagnon qui exécutait son ouvrage de bout en bout a été remplacé par des ouvriers à qui on a appris des tâches élémentaires, ainsi un ouvrage passait de mains en mains, chaque ouvrier n'en réalisant qu'une faible partie. Cela permettait d'une part de gagner du temps sur la formation des ouvriers par rapport aux compagnons, d'autre part l'ouvrier faisant toujours la même opération était plus rapide que le compagnon. En contrepartie le travail devait être moins intéressant car l'ouvrier ne pouvait plus voir un objet s'élaborer en totalité ni avoir l'orgueil salutaire de montrer son ouvrage en disant "ceci est mon œuvre".

La seconde révolution industrielle a été celle de la force motrice. On a utilisé les moulins à vent et à eau, mais leur usage est resté limité à quelques lieux. Les grandes transformations ont commencé avec l'arrivée de la machine à vapeur, ensuite de nouveaux progrès on pu être accomplis grâce aux moteurs électriques et à explosion. Cela a permis de libérer les ouvriers des tâches les plus pénibles et même d'envisager des opérations qui étaient impossibles jusque là. On n'avait plus besoin de muscles mais seulement d'un cerveau !

La troisième révolution industrielle qui commence est celle de l'informatique. La preuve en est que dans les pays industrialisés, les dépenses informatiques sont en passe de devenir supérieures aux dépenses de tous les autres secteurs industriels.

On utilise l'ordinateur dans tous les cas où il est plus rapide et moins sujet aux erreurs que le cerveau humain. Les utilisations les plus classiques sont les calculs, les manipulations répétitives ou encore les opérations exigeant une grande vitesse de réaction ou une grande vigilance.

Mais à mesure que la technique progresse on en vient à des opérations de plus en plus élaborées, plus proches de ce que peut faire le cerveau. On met progressivement au point des machines capables de remplacer l'homme dans toutes ses fonctions.

Ainsi on va voir apparaître prochainement l'automobile intelligente qui saura éviter les collisions, puis plus tard celle qui fonctionne sans conducteur : on lui indiquera seulement la destination désirée.

Aujourd'hui plus de 500 000 robots sont en service dans le monde. Ce sont principalement des engins de manutention, mais ils vont gagner en autonomie et ils sortiront des usines pour entrer au service des particuliers.

Les ordinateurs sont devenus très communs et sont indispensables pour la plupart d'entre nous, mais on a du mal à en exploiter toutes les possibilités. C'est pourquoi une nouvelle race de programmes, nommés agents, est en train de voir le jour. Ils vont apprendre à connaître les besoins et les intérêts des usagers et agiront fréquemment à leur place. Ainsi l'utilisateur n'exercera plus un pouvoir absolu sur sa machine mais coopérera avec elle.

Avec les satellites, les réseaux et la réalité virtuelle, chacun pourra se croire transporté instantanément en tout point du monde ou même de l'univers, alors que le téléphone et la télévision qui sont les moyens actuels de communication à distance ne font pas illusion.

Mais du fait de l'informatisation de la société de nouvelles contraintes apparaissent :

- l'apparition du multimédia et de la réalité virtuelle vont imposer un élargissement de la notion d'alphabétisation. Jusque là, l'alphabétisation désignait l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, maintenant il va falloir comprendre l'information sous toutes ses formes, images, sons, écrits, toucher et interventions du sujet sur le déroulement des opérations ;
- la distribution de l'information est tellement facilitée que nous ne pouvons plus apporter une attention suffisante à toutes les sources d'informations qui nous assaillent et nous sommes obligés de faire un choix parmi elles ;
- les machines qui remplacent les instruments rudimentaires d'autrefois dont le fonctionnement était intuitif, doivent avoir une ergonomie très élaborée pour qu'on les adopte.

Suivant l'usage que la société fera de ces nouvelles machines, ce sera le paradis ou l'enfer.

Ce sera le paradis si les machines libèrent l'homme des tâches ingrates et lui permettent de se consacrer un peu plus à sa culture et à ses loisirs.

Ce sera l'enfer si on considère que l'homme ne sert plus à rien puisque des robots peuvent le remplacer.

Si nous ne faisons rien, nous nous laisserons porter par la suite des événements, nous glisserons progressivement vers l'enfer. Ce n'est qu'une prise de conscience de la gravité du problème qui peut nous obliger à rechercher les solutions qui nous amènerons au paradis.

Le problème est d'autant plus délicat que nous voyons poindre la quatrième révolution industrielle, celle de la biologie. Et déjà on a procédé aux premiers essais d'ordinateurs construits à partir de molécules existant dans les êtres vivants. Peut-être verront nous bientôt arriver les prochains robots vivants. Or certains chercheurs ont montré que l'intelligence dépendait du nombre de neurones actifs. Donc si on peut installer sur ces robots un grand nombre de neurones, on pourra créer de nouvelles races de robots de grande intelligence. Il conviendra de les éduquer pour en faire des serviteurs zélés et éviter le risque de leur donner trop d'autonomie pour qu'ils n'entreprennent pas d'actions inconsidérées.

Philippe ESCLANDON

Les lecteurs nous écrivent : Vœux transmis par M^me^ Hugues

Je vous souhaite
assez de bonheur pour vous garder sereins
assez de difficultés pour vous garder forts
assez de souffrances pour vous garder humains
assez d'espérance pour vous garder optimistes
assez d'échecs pour vous gardez humbles
assez de succès pour vous garder confiants
assez d'amis pour vous procurer du réconfort
assez d'enthousiasme pour oser hardiment
assez de foi pour bannir la dépression
assez d'amour pour garder votre cœur jeune
assez de temps pour chanter votre joie
assez de paix pour vous garder heureux

Nos joies et nos peines

Bienvenue à Emma Douceline Noëlle Belzunce née le 23 novembre à Fontainebleau.

Le Conseil municipal et l'ensemble des habitants de Villiers-sous-Grez souhaitent témoigner à la famille Duport, bouleversée par le décès de Samantha, toute leur compassion et leur sympathie.

Nous avons eu la tristesse de perdre Mme Alexina Duchamp le 20 décembre, elle allait avoir 90 ans le 20 janvier prochain.

Bloc-notes

20^e^ salon ADREP

Pour faire face à la demande croissante d'information des lycéens, des parents et des étudiants sur les filières scolaires, l'enseignement supérieur et sur la vie professionnelle, les salons ADREP proposent depuis vingt ans des réponses concrètes et variées.

Le 20^e^ salon ADREP se tiendra :
– vendredi 26 janvier de 13 heures à 18 h 30 ;
– samedi 27 janvier de 10 heures à 18 heures.
28 rue du Montparnasse – Paris 6^e^

Les cinq invitations sont à retirer en janvier à la mairie, sinon le prix d'entrée est de 30 F.

L'ADREP (Animation et développement des relations école-profession) est une association loi 1901. Ses partenaires sont le Conseil régional de l'Ile-de-France, ONISEP, CIDJ, BIOP, les ministères de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur etc…

Sur 4.500 m², ce sont 420 stands, 950 informateurs, 250 écoles, 12 universités, 11 débats, 26 ateliers et 250 professionnels à votre service.

Rappel aux propriétaires de chiens

Les chiens ne doivent pas divaguer. On ne doit pas les laisser faire leurs besoins n'importe où, spécialement autour de l'église, de l'école, sur les trottoirs et dans les ruelles.

Recensement des jeunes gens.

Les jeunes gens nés en octobre, novembre, décembre 1978 doivent se présenter en mairie courant janvier 1996, munis du livret de famille.

Carte d'identité et passeport

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport il faut bien sûr des photos. M^me^ Virmout vous en demandera deux identiques.

Trottoirs

Il est rappelé que le nettoyage des trottoirs appartient aux riverains, c'est à eux de retirer les feuilles mortes et le cas échéant la neige.

Éco-point

Et si du côté de l'éco-point (collecte des verres, plastiques, cartons et papiers, huiles usagées) on faisait tous preuve de civisme? Il n'y aurait plus de verre cassé sur le sol ni de carton d'emballage. Ce serait quand même plus agréable pour tous, non?

Sida

L'association Ruban Rouge 77 qui aide à la recherche et apporte soutien aux malades atteints du SIDA, ouvre son bureau d'accueil et d'écoute du lundi au vendredi 115 rue du Parc – 77350 Le Mée. Tel-Fax: 64 09 58 44

Horaires des cars

Tous les vendredis la liaison **Villiers-Fontainebleau** est assurée par la SAMTA.

Aller
Villiers-centre . . . . . 9 h 15
Villiers-lotissement . . . . . 9 h 17
Fontainebleau-poste . . . . . 9 h 40

Retour
Fontainebleau-poste . . . . . 11 h 45
Villiers-lotissement . . . . . 12 h 08
Villiers-centre . . . . . 12 h 10

Tous les mercredis la liaison **Villiers-Nemours** est assurée par M. et M^me^ Ritt :
Départ de Villiers-centre . . . . .8 h 40
Départ de Nemours-église . . .11 h 00

La liaison **Villiers/Le-Clos-S^t^-Jean (St-Pierre-lès-Nemours)** est assuré par M. et M^me^ Ritt les 2^e^ et 4^e^ samedi de chaque mois :
Départ de Villiers-centre . . . . . 8 h 45
Départ du Clos-S^t^-Jean . . . . . 10 h 30

Transport de personnes, toute destination :
Sur demande, M. et M^me^ Ritt assurent les liaisons avec hôpitaux, gares parisiennes, aéroports, etc. (8 places maximum)
✆ 64 24 21 36

Annie UNION

Agenda

Dates prévues des prochains conseils municipaux

Dates	
8 janvier	Conseil municipal
9 février	Conseil municipal
4 mars	Conseil municipal
29 mars	Conseil municipal
29 avril	Conseil municipal
24 mai	Conseil municipal
24 juin	Conseil municipal



Le Noël des enfants.

Pratique

Dates	Services
19 janvier	Balayage des rues
15 janvier	Ramassage des monstres
19 février	Ramassage des monstres
15 mars	Balayage des rues
18 mars	Ramassage des monstres
(*)	Kangourou

(*) *La mairie n'avait pas reçu les informations complètes avant la parution du Plume-Tambour. Il sera possible de se renseigner en mairie.*

Récréatif

Dates	Activités	Organisateurs
22 janvier	Assemblée générale et conférence	Club amitié et loisir des aînés
27/28 janvier	Exposition d'art	Amicale villaronne
2 février	Soirée "Maurice Baquet"	Amicale villaronne
11 février	Sortie théâtre à Paris	Amicale villaronne
20 février	Mardi gras des enfants	Amicale villaronne
14 mars	Soirée "Collège"	Amicale villaronne
23 mars	Loto	Amicale villaronne
13 avril	Soirée sud-américaine	Amicale villaronne
4 mai	Concert de la chorale	Amicale villaronne
5 mai	Course cycliste	US Ivry & Com. des sports
11/12 mai	Exposition "produits du terroir"	Amicale villaronne
1er juin	Tournoi de foot-ball	ESF & Commission des sports
15/16 juin	Méchoui	Amicale villaronne
23 juin	Kermesse de l'école	Instituteurs, enfants, parents
30 juin	Les jeux forestiers	ESF
13/14 juillet	Repas & bal	Amicale villaronne
21 juillet	1er concours de 32 doublettes	Association des boulistes
3 août	2e concours de 32 doublettes	Association des boulistes

Dés maintenant,
réservez votre soirée du vendredi 2 février

Maurice Baquet

violoncelliste
de renommée internationale
vient à Villiers.

Nous attendons
vos observations,
vos suggestions...
et même vos critiques.

La rédaction